

**Les fondements philosophiques et juridiques de la protection des animaux
utilisés à des fins scientifiques**

Geoffrey Laforest*

Résumé : L'expérimentation animale est une pratique ancienne, mais qui fait encore l'objet d'une vive controverse. Si elle est souvent présentée comme indispensable pour préserver la santé humaine et faire avancer la recherche médicale, les préoccupations morales de plus en plus fortes autour de l'animal font que le droit est venu encadrer les expériences scientifiques sur les animaux. Les textes juridiques consacrent à la fois un gradualisme et une philosophie pathocentriste quant au statut et à la protection qu'ils reconnaissent aux animaux. Cette protection est toutefois limitée, la conception du statut moral des animaux censée guider leur régime juridique n'étant pas toujours cohérente, notamment car elle dépend des relations subjectives et culturelles que les humains entretiennent avec les animaux. Les animaux sont certes désormais reconnus comme sensibles et dotés d'un statut moral, mais ils demeurent juridiquement des biens que l'on peut utiliser à des fins humaines.

Mots-clés : expérimentation animale, éthique animale, bien-être animal, droit

* Doctorant en droit à l'Université Paris Nanterre sous la direction de Madame Hennette-Vauchez, sa thèse porte sur la réglementation en santé animale. Son mémoire de master 2 portait sur l'expérimentation animale.